

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNE DE 83840 LA ROQUE-ESCLAPON**

Envoyé en préfecture le 27/04/2021

Reçu en préfecture le 27/04/2021

Affiché le **27 AVR. 2021**

ID : 083-218301091-20210330-2021_14-DE



NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 10
En exercice : 10
Qui ont pris part à la délibération : 10

Date de convocation

Date d'affichage

22 mars 2021

22 mars 2021

SEANCE DU TRENTE MARS DEUX MILLE VINGT ET UN

N° 2021_14.

L'an Deux Mille vingt et un, le vingt-deux du mois de MARS, à dix-huit heures trente minutes, Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame **PEREZ LEROUX Nathalie**, Maire de la Commune, Conseillère Départementale.

Présents : Messieurs PERRIMOND Bernard, PERRIMOND Jean-Noël, et BELISAIRE Thomas, Adjoint au Maire, Mesdames BREZINA Yana, MOREL Annick, Conseillères Municipales, Messieurs FABRE Guillaume, ORSET Loïc, BONOME Stéphane, Conseillers Municipaux.

Pouvoir : BELISAIRE Louis à PERRIMOND Bernard.

Secrétaire de séance : Mme BREZINA Yana

Objet : Tarifs des droits d'entrées 2021 à la Piscine Municipale « Notre-Dame ».

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que par délibération en date du 22 Novembre 2016, il a été adopté le montant à percevoir pour les droits d'entrées à la Piscine Municipale « Notre-Dame ».

Dans le cadre de l'urgence sanitaire, un décret ministériel a prescrit des mesures générales aux établissements sportifs pour faire face à l'épidémie de Covid-19.

D'où, la Piscine Municipale en faisant partie, un protocole sanitaire a du être mis en œuvre et s'appliquer par tous dès son ouverture au mois de juillet 2019.

Compte tenu des impératifs de réservation et d'accès avec un nombre limité de personnes aux bassins, il a été décidé de modifier les tarifs par délibération en date du 25 juin 2020.

En l'état actuel, ne connaissant pas l'évolution de la crise sanitaire dans les mois à venir, Il a été décidé à l'unanimité des membres d'envisager les dispositions suivantes à compter du 1^{er} juillet 2021 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte :

Par : 10 voix : Pour : 10 voix ; Abstention : 0 voix : contre : 0 voix

. soit de maintenir les tarifs fixés le 22 Novembre 2016, dans la mesure d'un retour à une situation sanitaire normale,

. soit d'appliquer les tarifs adoptés le 25 juin 2020, en cas de poursuite de la crise sanitaire de l'épidémie de la Covid-19.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de La Roque-Esclapon, le jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme à l'acte original.

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE
APRÈS DÉPÔT EN PRÉFECTURE

Le : 27 AVR. 2021

ET PUBLICATION OU NOTIFICATION

Le : 27 AVR. 2021

Le Maire

Le Maire,

Nathalie PEREZ LEROUX

